



## APPEL À CANDIDATURES



Direction de la  
jeunesse, des sports  
et de la cohésion  
sociale



*Suite aux dispositions prises lors du Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a confié aux DJSCS, la mise en œuvre d'un plan régional de formation « Valeurs de la République et laïcité ».*

*Ce plan repose sur la constitution d'un réseau de formateurs avisés sur les bases historiques, juridiques et politiques de ces valeurs, et disposant des compétences pédagogiques nécessaires à leur transmission au sein de leur environnement professionnel, social, bénévole, personnel, etc.*

*a. En région, les formateurs préalablement habilités au niveau 1 national sont chargés à leur tour de la formation de formateurs de niveau 2 régional.*

*Chaque session se déroulera sur une durée de 3jours.*

*b. Ces derniers auront ensuite vocation à assurer dans leur réseau professionnel la formation-sensibilisation des publics cibles, définis ci-dessous.*

*Chaque session se déroulera sur une durée de 2jours.*

### 1. PRÉSENTATION DU PLAN DE FORMATION

#### 1.1. OBJECTIFS

- Répondre aux besoins de qualification et d'accompagnement des acteurs de terrain,
- Adresser aux populations, à travers les professionnels de terrain, un discours clair,
- Permettre à des réseaux professionnels différents de travailler ensemble ces questions.

LA FORMATION DOIT PERMETTRE AUX PROFESSIONNELS :

- D'acquérir les références historiques et juridiques de base, nationales et locales,
- De confronter leurs pratiques aux apports des formateurs de niveau 1,
- De travailler sur des cas pratiques,
- De prendre conscience des valeurs qui nous animent et de décoder les valeurs de nos interlocuteurs.

#### 1.2. PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

- Transmettre aux formateurs de manière neutre et objective les éléments politiques, historiques et juridiques qui définissent ce qu'est la laïcité en France aujourd'hui et les enjeux sociétaux de la mise en œuvre de ce principe, en tenant compte du contexte spécifique réunionnais,
- Transmettre des notions de l'éducation par les valeurs,

- Permettre l'appropriation du matériel pédagogique (sous forme de kit) ainsi que la prise en main de l'animation de la formation de formateurs.

### 1.3. PUBLICS CIBLES DU PLAN DE FORMATION

- Les agents de l'État et des organismes sociaux en contact avec les publics, notamment les délégués du préfet et les agents de la DJSCS, de la police et de la gendarmerie, de la CAF,
- Les agents des collectivités territoriales et établissements publics associés : animateurs, éducateurs sportifs, ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), coordonnateurs de réussite éducative, travailleurs sociaux, policiers municipaux, agents de mairie de quartier et de centres sociaux, médiateurs, tuteurs de jeunes en service civique, équipe projet politique de la ville et agents de développement, missions locales, éducateurs de prévention spécialisés,
- Les agents de la fonction publique hospitalière,
- Les professionnels et bénévoles associatifs : animateurs, éducateurs sportifs, adultes-relais,
- Les personnels des bailleurs sociaux : gardiens d'immeubles, gestionnaires d'équipement.

---

## 2. POUR CANDIDATER À CETTE FORMATION RÉGIONALE (formateurs de niveau 2)

### 2.1. PROFIL DES CANDIDATS :

Les candidats devront posséder **une expérience avérée de la conduite de formation**. Ceux disposant des profils suivants seront particulièrement recherchés :

- Les formateurs intervenant pour le compte des plateformes interministérielles de formation, des services de l'État et des formateurs internes,
- Les formateurs intervenant pour le compte des organismes habilités à délivrer les formations des secteurs socio culturels et sportifs,
- Les formateurs internes des fédérations d'éducation populaire, fédérations sportives et instituts régionaux du travail social,
- Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse,
- Les conseillers techniques sportifs (CTS),
- Les formateurs intervenant pour le compte des Comités régionaux olympiques et sportifs,
- Les formateurs du CNFPT,
- Les conseillers des Missions locales.
- 

### 2.2. MODALITÉS PRATIQUES

#### ■ SÉLECTION DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures sera effectuée par un comité régional, piloté par la DJSCS et le CNFPT. Les candidats retenus seront informés de leur sélection dans un délai de 5 à 10 jours après la date de fin de dépôt des candidatures et invités à s'inscrire à l'une des sessions de formation de niveau 2.

À l'issue de la formation, le comité délivrera aux « formateurs de niveau 2 » y ayant satisfait une habilitation attestant de leur capacité à animer des formations pour leurs « pairs » sur la base du kit pédagogique élaboré par le CGET et adapté au contexte local.

#### ■ CALENDRIERS DES SESSIONS DE FORMATION DE NIVEAU 2

Le calendrier des sessions régionales, d'une durée de 3 jours chacune, est joint en annexe.

## ■ ENVOI DES CANDIDATURES

Les candidatures, complétées de l'accord de l'employeur et d'un curriculum-vitae (obligatoire), sont à transmettre par courriel aux deux organismes suivants, au plus tard le JEUDI 25 AOUT 2016 :

### CR-CSUR

*Centre de ressource de la cohésion sociale et urbaine de La Réunion*

Candidats non territoriaux

[claude.marvilliers@externes.drjscs.gouv.fr](mailto:claude.marvilliers@externes.drjscs.gouv.fr)

### CNFPT

*Centre national de la fonction publique territoriale*

Candidats territoriaux et formateurs CNFPT

[maugine.arhan@cnfpt.fr](mailto:maugine.arhan@cnfpt.fr)

[sonia.latchoumaya@cnfpt.fr](mailto:sonia.latchoumaya@cnfpt.fr)

## ANNEXE

### FORMATION DES FORMATEURS RÉGIONAUX DE NIVEAU 2

Calendrier des sessions organisées  
au 2<sup>ème</sup> semestre 2016

	DATES	LIEUX
Session 1	12, 13, 14 septembre 2016	DJSCS 14 allée des Saphirs –Bat A/Rez-de-chaussée 97400 Saint-Denis
Session 2	19, 20, 21 septembre 2016	CNFPT La Mare 30 rue André Lardy Bat. A2 – 1 <sup>er</sup> étage 97438 Sainte-Marie
Session 3	4, 5, 6 octobre 2016	CREPS de Saint-Paul